

DKV SMILE

Dents protégées.
Sourire assuré.

LES MEILLEURS SOINS.
POUR TOUTE LA VIE.

DKV

a member of **MUNICH
HEALTH** 



DKV SMILE,
sourire assuré.

Pourquoi DKV SMILE ?

De **belles dents en bonne santé** sont **importantes** pour tout un chacun. Ce n'est pas seulement essentiel pour votre santé. Des dents saines améliorent également **vosre confiance** en vous-même et vous permettent de **briller en société**.

Toutefois, **conserver la santé de vos dents** peut être un sérieux investissement. Certains soins dentaires coûtent en effet **très cher**. Un problème dentaire peut très vite se transformer en **souci financier**.

Tôt ou tard, la question se posera :

QUI VA PAYER ?

Souhaitez-vous pouvoir bénéficier à tout moment de soins dentaires indispensables, tant pour vous que pour vos **enfants** ?

DKV

Au secours ! Je dois aller chez le dentiste.

Tous vos problèmes de dents ont une **solution**. Pourtant, beaucoup d'entre nous ont peur d'aller chez le dentiste et bien souvent à cause de **la 'piqûre' financière** qui en découle !

DKV



Un exemple concret

Martine, 40 ans, se rend chez le dentiste pour un problème de molaire. Le dentiste ne voit qu'une solution : extraire la dent.

Vient ensuite le choix entre une prothèse dentaire, un bridge ou un implant. Chacune de ces solutions étant plus chère l'une que l'autre, Martine est très embarrassée par les frais auxquels elle se voit subitement confrontée.

- Extraction dentaire : € 50
- Prothèse dentaire : € 900
- Bridge : € 1 950
- Implant : € 1 850

Comme si cela ne suffisait pas, Martine apprend que sa mutualité n'intervient pas du tout dans ses frais. En clair, une tuile financière.

La solution : DKV SMILE

Chez DKV, nous comprenons l'importance d'avoir de belles dents saines. **DKV SMILE, notre nouvelle formule d'assurance** vous rassure définitivement face aux notes de frais élevées de votre dentiste. Vous êtes toujours assurés d'un sourire éclatant.

DKV SMILE vous garantit :

- Une prime **abordable**
- **Remboursement des frais à 80%**
- La **facilité** et la **rapidité** de souscription

Assuré en 2 temps 3 mouvements

Pour souscrire à **DKV SMILE**, **pas de questionnaire compliqué**, ni de visite chez le dentiste. Vous devez seulement répondre à **4 questions simples***.

DKV SMILE garantit à vos dents un avenir sans souci :

- Pas de stage pour les traitements conservateurs
- 1 an de stage pour les traitements orthodontiques, parodontaux et prothétiques (implant, bridge, couronne, ...)

* Sous réserve d'acceptation

DKV

Qualitatif et avantageux

Avec **DKV SMILE**, vous faites preuve de bon sens. Une personne de 40 ans paie par exemple une prime mensuelle de €10 et un enfant de 8 ans ne paie que €5,50 par mois.

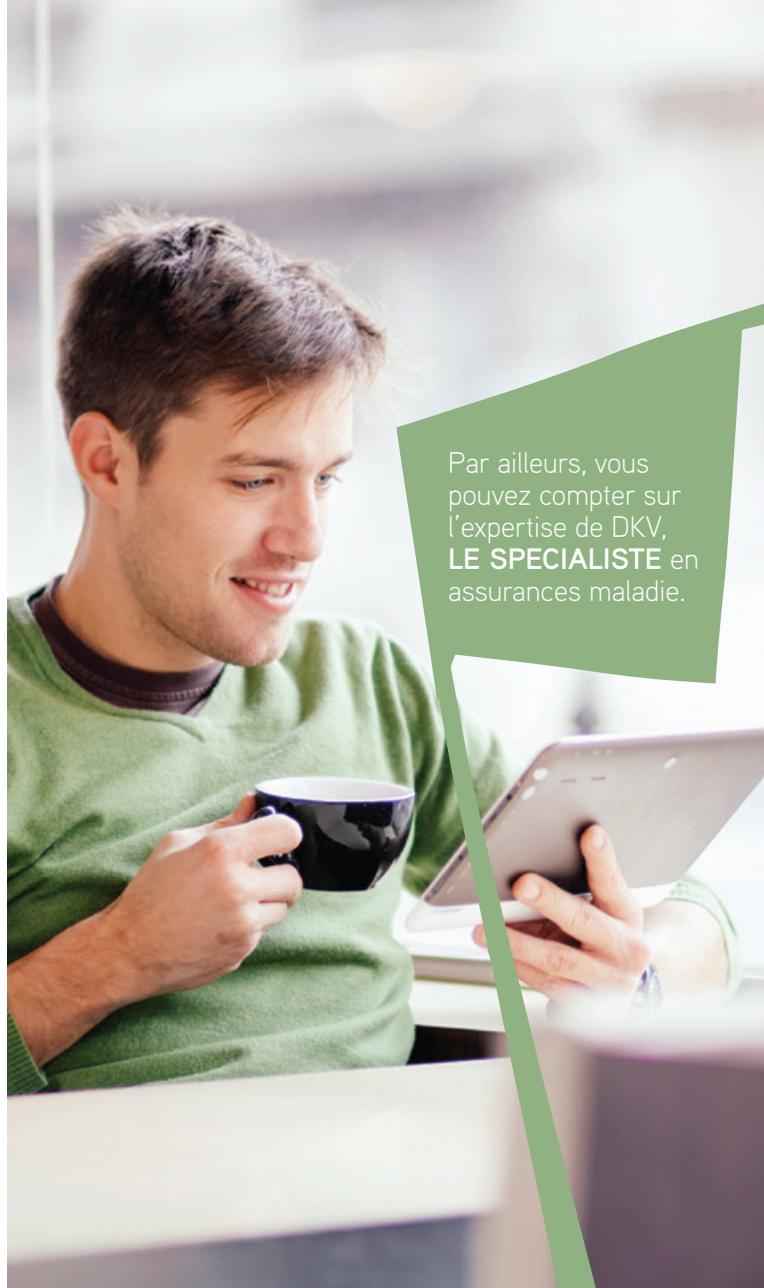
DKV SMILE vous offre un remboursement non-négligeable **en couvrant 80%* de vos frais**. Annuellement, vous avez droit à un **remboursement total de maximum €1 500 (à partir de la quatrième année d'assurance)****.

* DKV stimule l'examen buccal annuel à titre préventif chez le dentiste. C'est pourquoi, le taux de remboursement est réduit à 50%, si le patient ne s'est pas rendu chez son dentiste l'année d'assurance précédant le traitement.

** Pour les soins d'orthodontie: max €750 par an ou €1 500 pour toute la durée du contrat (à partir de la quatrième année d'assurance).

Pour les soins parodontaux: max €750 par an ou €1 500 pour toute la durée du contrat (à partir de la quatrième année d'assurance).

DKV



Par ailleurs, vous pouvez compter sur l'expertise de DKV, **LE SPECIALISTE** en assurances maladie.



DKV SMILE est une assurance soins dentaires simple et transparente.

La prime que vous payez mensuellement, est calculée en fonction de votre âge. Consultez le tableau pour connaître la prime exacte que vous allez devoir payer.

Combien ça coûte ?

AGE	PRIME (en euro)
0-4	0,00
5-9	5,50
10-14	6,00
15-19	6,50
20-24	7,20
25-29	7,90
30-34	8,60
35-39	9,30
40-44	10,00
45-49	11,50
50-54	13,00
55-59	14,50
60-64	16,00
65-...	18,00

Primes mensuelles en euro, taxe incluse (9,25%)

- L'âge d'entrée se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours
- Pendant la durée du contrat, la prime de l'âge d'entrée n'est pas conservée, mais augmente en fonction de l'âge atteint et ce, à l'échéance annuelle du contrat
- Paiement annuel: -3%
- Primes au 01.04.2015

Intéressé ?

N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurances ou le Call Center de DKV via 02 287 64 11 (de 08h à 17h), surfez sur www.dkvsmile.be ou contactez-nous par mail offre@dkv.be

LES MEILLEURS SOINS, POUR TOUTE LA VIE.

Votre intermédiaire d'assurances

DKV Belgium S.A. | Bd Bischoffsheim 1-8 | 1000 Bruxelles | www.dkv.be

Capital social: €19 250 000 | R.P.M. 0414858607

Entreprise agréée sous le code BNB n° 0739 pour la branche 2 'maladie' et la branche 18 'assistance'.

Pour toute plainte :

- Service Quality Control DKV Belgium S.A - qualitycontrol@dkv.be
- Service Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles - Tél. : 02/547 58 71 - www.ombudsman.as

Information publicitaire.

Ce document est un support commercial.

DKV

a member of **MUNICH HEALTH** 